

Préavis n°3-2019 du Comité de Direction concernant une demande d'utilisation partielle du fonds de réserve pour réaliser un audit sur la piscine du Martinet et son bâtiment présenté dans le préavis n°3-2017.

Rolle, le 12 avril 2019

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse pour sa séance du 5 juin 2019

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objectif de vous inviter à valider la demande de crédit pour la réalisation de l'audit de la piscine du Martinet B.

1. Introduction

Conformément à l'article 14 des statuts d'EnJeu, nous vous soumettons pour approbation l'utilisation partielle du fonds de réserve pour l'audit de la piscine du Martinet, présenté dans le préavis 03-2017. En effet, en 2017 et au vu du résultat des comptes 2016, nous avons créé – avec l'accord du Conseil Intercommunal – un fonds de réserve pour de futurs investissements dans des travaux de réfection de la piscine. Les services techniques de Rolle nous avaient à l'époque informés qu'un montant important de l'ordre de CHF 300'000.- devrait être prévu pour la réparation et/ou le remplacement du fonds mobile de la piscine. Il avait alors été décidé de procéder à un audit afin de confirmer la nécessité de cet investissement et permettre à Enfance & Jeunesse de planifier les réparations nécessaires tout en maîtrisant les coûts.

-
- *« Remplacement du fonds mobile de la piscine (env. CHF 300'000.00). Vu l'importance du montant, la Commune de Rolle va procéder à un audit pour confirmer la nécessité de cet investissement. Néanmoins, dans tous les cas, il est prudent de garder ce montant en réserve, car la piscine devra dans le futur être entièrement rénovée. »*
-

Extrait du Préavis N°3-2017 présenté en juin 2017 au CI.

Dès lors, le Responsable des bâtiments de la Commune de Rolle a entrepris de demander des devis pour effectuer cet audit. L'idée étant de recevoir des devis de sociétés neutres, qui ne seraient pas fournisseurs de matériel de piscine. Cela s'est avéré particulièrement complexe et nous avons au final reçu deux offres : l'une de la société O-Conseil Sàrl et l'autre de la société Dr. Piscine.

2. Choix de la société pour réaliser l'audit

Le choix s'est très rapidement porté sur O-Conseil Sàrl au vu de la qualité du devis (Dr. Piscine n'ayant répondu que par email en donnant une fourchette de prix sans détailler l'objectif et les étapes de l'audit). La Commission de Construction d'EnJeu a ensuite rencontré le représentant d'O-Conseil

Sàrl afin de discuter des tenants et aboutissants du devis et demander un audit élargi non seulement à la piscine et à la qualité de l'eau mais également au bâtiment dans son ensemble afin d'avoir une idée précise des frais futurs à investir dans ce bâtiment.

3. *Détail et coût de l'audit*

Font partie de l'audit :

Le bâtiment	14 041.00 CHF
Chauffage, Ventilation, Sanitaires et électricité	10 500.00 CHF
Technique de la piscine	19 500.00 CHF
TOTAL	44 041.00 CHF

TOTAL TTC	47 432.15 CHF
<i>Divers et imprévus</i>	<i>2 567.85 CHF</i>
TOTAL final	50 000.00 CHF

4. *En conclusion*

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 5 juin 2019
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'approuver une dépense de CHF 50'000.00 pour réaliser un audit de la piscine et de l'état du bâtiment.
- D'approuver l'utilisation partielle du fonds de réserve pour financer cette dépense.

Ainsi adopté par le Comité de direction lors de sa séance du 15 avril 2019.

Enfance & Jeunesse



Sandra Gordon
Présidente



Ingrid Jorissen
Directrice